### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### TRESTJERNER Gulvmaling

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TRESTJERNER Gulvmaling

Code du produit : 3420

Description du produit : Peinture à base d'eau.

Type de produit : Liquide.

**Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser dans les revêtements - Utilisation par les consommateurs: Appliquer ce produit uniquement selon les recommandations de l'étiquette.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scanox AS P.O.Box 904 Brakerøya 3002 Drammen Norway

Tel: +47 32 24 43 00 Fax: +47 32 84 13 85 SDSscanox@scanox.no

#### **Contact national**

Jotun France S.A. 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A 92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.) Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot) Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.) Fax: +33 1 45 19 38 94 SDSJotun@jotun.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**: Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 1/15

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

: P102 - Tenir hors de portée des enfants. Généralités

**Prévention** : Non applicable. Intervention : Non applicable. : Non applicable. **Stockage** Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT). Peut produire une réaction allergique.

EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former

lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

et de certains articles

enfants

dangereux

: Non applicable.

: Non applicable.

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	REACH #: 01-2119450011-60 CE: 252-104-2 CAS: 34590-94-8	≤5	Non classé.	-	[2]
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one (BIT)	CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0.05	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 500 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.05% M [aigu] = 1	[1]
2-méthyl-2H-isothiazole- 3-one (MIT)	CE: 220-239-6 CAS: 2682-20-4	<0.0015	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 100 mg/kg ETA [dermique] = 300 mg/kg ETA [inhalation	[1]

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition Version :1 2/15 : 29.03.2023 : Aucune validation antérieure

TRESTJERNER Gulvmaling								
RUBRIQUE 3: Comp	RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants							
		Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	(vapeurs)] = 0.5 mg/l Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 10 M [chronique] = 1					
		Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.						

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane. La classification annexe VI de dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

zooopo aoo	promisio deducare
Généralités	: En cas de

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la

personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre

en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

**Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas,

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié

pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau

au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de

solvants ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (CIT), 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT). Peut produire une réaction allergique.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 3/15

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** 

: Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 4/15

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Voir fiche technique / emballage pour plus d'information.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Ministère du travail (France, 12/2021). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 50 ppm 8 heures.  VME: 308 mg/m³ 8 heures.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 5/15

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	DNEL	Long terme Voie	65 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour		
	DNEL	Long terme	310 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme	37.2 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
		Inhalation		générale	
				[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Voie	1.67 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	
	DAIEL	1 4 1/- :-	45	[Consommateurs]	0
	DNEL	Long terme Voie	15 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée	bw/jour	générale [Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Voie	36 mg/kg	Population	Systémique
	DIVEL	orale	bw/jour	générale	Systemique
	DNEL	Long terme	37.2 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
	DIVLE	Inhalation	07.2 mg/m	générale	Gyotomique
	DNEL	Long terme Voie	121 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée	bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	283 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour	•	
	DNEL	Long terme	308 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	DNEL	Long terme Voie	0.345 mg/	Population	Systémique
		cutanée	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	0.966 mg/	Opérateurs	Systémique
	5	cutanée	kg bw/jour	<b>5</b> :	
	DNEL	Long terme	1.2 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
	DAIEL	Inhalation	0.04/3	générale	0
	DNEL	Long terme	6.81 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	DNEL	Inhalation Long terme	0.021 mg/	Population	Local
2-metryi-211-isotrila20le-3-one (ivii i )	DIVEL	Inhalation	m <sup>3</sup>	générale	Lucai
	DNEL	Long terme	0.021 mg/	Opérateurs	Local
	DIVLL	Inhalation	m <sup>3</sup>	Operateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie	0.027 mg/	Population	Systémique
	DIVE	orale	kg bw/jour	générale	Gyotomiquo
	DNEL	Court terme	0.043 mg/	Population	Local
		Inhalation	m <sup>3</sup>	générale	
	DNEL	Court terme	0.043 mg/	Opérateurs	Local
		Inhalation	m³	•	
	DNEL	Court terme Voie	0.053 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	

**PNEC** 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol	19 mg/l 1.9 mg/l 70.2 mg/kg dwt 7.02 mg/kg dwt 2.74 mg/kg 4168 mg/l	Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

#### **Gants**

Porter des gants adaptés homologués ISO 374-1:2016.

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: caoutchouc nitrile (> 0.4 mm), néoprène (> 0.35 mm), PVC (> 0.5 mm)

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: 4H/Silver Shield® (> 0.07 mm)

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Protection corporelle** 

: Non applicable.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Date d'édition/Date de révision Version:1 7/15 : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** 

: Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales. Par pulvérisation : filtre à particules (FFP2 / N95). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc., ,, Base A, ,Base B,Base C

Odeur : Caractéristique. Non applicable. Seuil olfactif

Point de fusion/point de

congélation

: 0

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Plus basse valeur connue: 100°C (212°F) (eau). Moyenne pondérée: 112.65°C

(234.8°F)

: Non applicable. Inflammabilité Limites inférieure et : 1.1 - 14%

supérieure d'explosion

Point d'éclair : Non applicable.

Température d'autoinflammabilité

: Plus basse valeur connue: 207°C (404.6°F) ((2-méthoxyméthylethoxy)propanol).

Température de

décomposition

: Non disponible.

pН : 8.2 à 9.5

: Cinématique (40°C): >20.5 mm<sup>2</sup>/s Viscosité

Solubilité dans l'eau Non disponible. Coefficient de partage: n-: Non disponible.

octanol/eau

Pression de vapeur

: Plus haute valeur connue: 3.2 kPa (23.8 mm Hg) (à 20°C) (eau). Moyenne

pondérée: 2.97 kPa (22.28 mm Hg) (à 20°C)

: Plus haute valeur connue: 0.36 (eau) Moyenne pondérée: 0.31 comparé à Taux d'évaporation

acétate de butyle

Masse volumique : 1.035 à 1.36 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur Plus haute valeur connue: 5.1 (Air = 1) ((2-méthoxyméthylethoxy)propanol).

Moyenne pondérée: 3.92 (Air = 1)

Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Date d'édition/Date de révision 8/15 : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version:1

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique
- : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
- : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter
- : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles
- : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux
- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT). Peut produire une réaction allergique.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
,	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	40 mg/l	4 heures
, ,	DL50 Voie orale	Rat	485 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)		Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	500	N/A	N/A	N/A	N/A
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	100	300	N/A	0.5	N/A

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	8 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one (BIT)	Yeux - Irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	-	-

#### **Sensibilisation**

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 9/15

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one (BIT)	peau	Souris	Sensibilisant
2-methyl-2H-isothiazole- 3-one (MIT)	peau	Mammifère - espèces non précisées	Sensibilisant

#### **Mutagénicité**

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité pour la reproduction

Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** 

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
1,2-benzisothiazole-3(2H)- one (BIT)	Aiguë CE50 0.15 mg/l	Algues - Slenastrum capricornutum	72 heures
	Aiguë CE50 1.05 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	96 heures
	Aiguë CL50 1.4 mg/l	Poisson - Onchorhynchus mykiss	96 heures
2-méthyl-2H-isothiazole- 3-one (MIT)	Aiguë CE50 0.445 mg/l	Algues	24 heures
. ,	Aiguë CE50 2.94 mg/l Aiguë CL50 6 mg/l	Daphnie Poisson	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé :

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 10/15

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	0.004	-	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

#### **Déchets Dangereux**

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

## Considérations relatives à l'élimination

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales,

provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

#### Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Date d'édition/Date de révision: 29.03.2023Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 1: 11/15

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets	Désignation du déchet	
08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11		

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination

: À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision Version :1 : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation 12/15

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Autres Réglementations UE

**COV** : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce

produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour

obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à

l'emploi

: Non disponible.

Émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

: Non inscrit

: Non inscrit

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité

: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

RG 84

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

renforcée

**Protocole de Montréal** 

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 13/15

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

#### Texte intégral des mentions H abrégées

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Date d'impression : 29.03.2023 Date d'édition/ Date de : 29.03.2023

révision

Date de la précédente : Aucune validation antérieure

édition

Version : 1

Avis au lecteur

 Date d'édition/Date de révision
 : 29.03.2023
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 14/15

 antérieure
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...
 ...<

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations contenues sur cette fiche technique sont fournies de bonne foi et sont basées sur les tests de laboratoire et notre expérience pratique.

Les produits sont considérés comme des produits semi-finis et, en tant que tels, nos produits sont le plus souvent appliqué sans notre contrôle. Notre garantie est strictement limitée à la qualité du produit en luimême.

De légères modulations peuvent être apportées au produit de façon à répondre aux exigences locales. Nous se réserve le droit d'apporter des changements aux présentes données sans préavis.

Les utilisateurs doivent toujours consulter Scanox pour tout conseil spécifique quant au mode d'utilisation général de ce produit, à leur besoins et aux pratiques spécifiques d'application.

Dans le cas de divergences entre les différents langages de ce document, la version Norvegien (Norvêge) prévaut.

Date d'édition/Date de révision : 29.03.2023 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 15/15